

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Modalités d'intégration des dépenses et recettes d'achats et ventes de terrains liées aux opérations d'aménagement urbain dans le budget de la Ville

Séance du 26 mars 2015
Convocation du 20 mars 2015
Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars à 19 h 38 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mmes Catherine Lequeux, Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par Mme Chantal Brault,
Mme Monique Pourcelot par M. Francis Brunelle,
M. Thierry Legros par Mme Isabelle Drancy,
M. Thibault Hennion par M. Philippe Laurent

Etait excusé :

M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 26 mars 2015

OBJET : Modalités d'intégration des dépenses et recettes d'achats et ventes de terrains liées aux opérations d'aménagement urbain dans le budget de la Ville

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 261 D-2°,

Vu l'instruction M14,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'intégrer au budget principal de la Ville les opérations d'achats et ventes de terrains ou de bâtiment nécessitées par les opérations d'aménagement urbain de grande ampleur.

DECIDE que ce service, assujetti à TVA, fera l'objet d'une comptabilité distincte et donnera lieu à une numérotation distincte des bordereaux de mandats et de titres, ainsi qu'une numérotation distincte des mandats et des titres.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire



A handwritten signature in blue ink, written over the official seal. The signature is cursive and appears to read "M. L. L. L.". Below the signature, there is a horizontal blue line.